

Bouret fut trouvé mort dans son lit; on le soupçonna d'avoir mis fin à ses jours pour échapper à la misère et à la banqueroute.

**BOURETES, BOURIATES ou BOUROUTS**, peuplade mongole nomade de Sibérie, au nombre d'environ 100,000 têtes; elle se subdivise en diverses tribus et habite le pays situé au sud des Toungouses, sur les rives de la Lena supérieure, du lac Baïkal et de l'Angara. Les Bouriates ont la conformation physique des Kalmouks: tête ramassée et trapue, membres bien découplés, visage lisse et charnu, pommettes saillantes, sourcils étroits, noirs et fortement arqués, ombrageant des yeux très-rapprochés du nez, qui est camus et aplati du haut; ils ont de grandes oreilles, des dents très-blanches et peu de barbe. Ils sont défilants, peu serviables, mais probes, loyaux, bons cavaliers et excellents archers; ils peuvent mettre en campagne plus de 20,000 guerriers armés d'arcs. Cette force est au service de la Russie, à laquelle ils se sont soumis en 1664. Ils choisissent eux-mêmes leurs princes et leurs anciens, mais ce choix est soumis à la sanction du gouverneur russe d'Irkoutsk. L'été, ils habitent des huttes, dites *tourtes*, recouvertes de cuir, et, pendant l'hiver, ils garnissent ces huttes avec du feutre et s'habillent de fourrures. Ils vivent des produits de leurs bestiaux, de leur chasse et de leur industrie, et excellent dans l'art de forger les métaux. Ils professent une forme particulière du bouddhisme, possèdent quelques notions de médecine et regardent la femme comme un être inférieur et impur, qu'ils éloignent de l'autel des dieux domestiques.

**BOURETTE** (Charlotte RENYER, dame CURÉ, puis dame), femme poète et limonadière, née à Paris en 1714, morte en 1784. Durant près de quarante années, Mme Bourrette vit venir rue Croix-des-Petits-Champs, au café *Allemand* qu'elle tenait de la succession de son premier mari, tous les poètes et beaux esprits, et même grands esprits et grands seigneurs de son époque; chacun, tour à tour, vint s'accorder devant elle: le duc de Penthièvre aussi bien que Piron, le duc de Gesvres aussi bien que Voltaire, que Sedaine, que Favart et bien d'autres, pour débiter des madrigaux à ses beaux yeux. Mais elle n'était pas belle seulement, elle se piquait aussi de poésie et répondait aux poètes en leur langue. La *Muse limonadière*, c'est ainsi qu'on la nommait, trônait derrière son comptoir comme Artémise sur son lit; son café était célèbre autant que l'avait été, au siècle précédent, la ruelle de la Chambre bleue.

Mme Bourrette a laissé plusieurs volumes de vers et de prose; ouvrons-les au hasard, rapidement parcourons-les et voyons si de bon aloi fut la réputation dont elle jouit si longtemps.

En ce temps-là régnait en Prusse un prince qui fut, entre tous les princes, fier de sa naissance et jaloux outre mesure de l'autorité que cette naissance lui donnait, un prince absolu, despote, tyran, et qui, par un singulier caprice, aima à jouer au libre penseur, au philosophe, au républicain. Il attira Voltaire à sa cour, pour le chasser ensuite, il est vrai; il correspondait avec Diderot, Helvétius, d'Holbach, avec tous les encyclopédistes, et les encourageait. Dans le premier volume de la *Muse limonadière*, je trouve une ode en prose adressée au roi de Prusse, et j'y lis les lignes suivantes: « Roi des savants et des sages, je suis née sur la rive de la Seine et loin des bords fortunés de la Sprée, que tu embellis par ta présence. Tu régnes sur les esprits; les bornes de ton empire ne sont ni les fleuves ni les rivières; daigne recevoir aujourd'hui le tribut de mon zèle et de mon admiration.

« Mais que suis-je, pour sacrifier sur tes autels? Je ne compte parmi mes ancêtres que des hommes sans nom; les dieux m'ont refusé les honneurs, les titres, les dignités. Une voix faible peut-elle chanter un roi? Oui, s'écrie la Sagesse, tu peux chanter un roi philosophe, qui foule aux pieds la chimère de la naissance et qui pense avec moi qu'il n'est point d'autre noblesse que la vertu... »

Et tout le long de cette ode même recherche, même travail, même emphase, disons mieux: même redondance, même mauvais goût, même platitude.

Le roi de Prusse envoya un étui d'or à Mme Bourrette. Est-ce une épigramme? La poëtesse ne le pensa pas, puisqu'elle le remercia par les vers suivants:

Un étui, destiné pour en faire un cachet  
Qui sert à sceller un secret,  
N'était pas de ma compétence;  
Car mon cœur est si satisfait  
D'un présent de cette importance,  
Qu'il ne saurait être muet,  
Ni cacher les transports de sa reconnaissance.

Un jour, Voltaire lui fit présent d'une tasse de porcelaine, et Mme Bourrette de tailler bien vite sa plume:

Législateur du goût, dieu de la poésie,  
Je tiens de vous une coupe choisie,  
Digne de recevoir le breuvage des dieux;  
Je voudrais, pour vous louer mieux,  
Y puiser les eaux d'Hippocrène;  
Mais vous seul les buvez, comme moi l'eau de Seine.

Ayant à demander pour un de ses protégés (car une telle puissance avait des protégés)

une place de médecin dans un hôpital, elle écrit au duc de Penthièvre:

Grand prince, exauce ma prière,  
Daigne envers moi te montrer libéral;  
Ma demande n'est pas bien fière,  
C'est une place à l'hôpital.

Mme Bourrette a écrit aussi des comédies, dont l'une, la *Coquette punie*, fut jouée au Théâtre-Français en 1779. Il n'y aurait qu'un simple intérêt de curiosité à analyser le talent comique, si talent il y a, de Mme Bourrette. Nous n'irons donc pas plus avant, sachant assez, par les extraits que nous venons de donner, à quoi nous en tenir sur la poëtesse du café *Allemand*.

Il n'y a rien de vrai, en résumé; rien de naturel, rien de féminin surtout dans le talent de Mme Bourrette; elle s'était frottée aux poètes, mais les poètes n'avaient laissé sur elle de la poésie qu'une fausse couleur; tout en elle est travaillé, cherché, verni, fardé, plat par le fond et par la forme, sans valeur littéraire en un mot. « Ce recueil de vers, dit Grimm à Diderot dans sa *Correspondance littéraire*, vous divertira à force d'être mauvais et ridicule. Notre *Muse limonadière* a chanté depuis les rois de France et de Perse jusqu'à son porteur d'eau, ainsi que sa blanchisseuse. Tous nos garçons beaux esprits y font leurs vers; et Mme Bourrette a fait imprimer en même temps toutes les lettres qu'elle a reçues dans sa vie. Elle dit, à propos d'une lettre d'un M. Le Bœuf, qu'elle prouvait bien qu'il ne fallait pas toujours juger des gens sur leur nom. Cela vous fera juger de la finesse et du bon goût de Mme Bourrette. » Cependant une saillie, un trait, un mot, un mot piquant, spirituel parfois, brille, miroite tout à coup au milieu de cette composition de rhétoricien et étonne le lecteur; et le lecteur se dit que quelq'un des poètes dont nous parlions tout à l'heure, se penchant sur l'épaule de la *Muse limonadière* et regardant courir sa plume, lui a dicté ce mot, cette saillie.

Ces éclairs d'esprit appartiendraient à Mme Bourrette, qu'ils ne suffiraient point, du reste, à établir la haute réputation dont jouit en son temps cette dame, et que, en vérité, il convient de mettre sur le compte de ses beaux yeux et sur celui de la complaisance, de la galanterie des gentilshommes beaux esprits qui aimaient ces beaux yeux-là.

**BOURG** s. m. (bour. — Ce mot est d'origine allemande et contient une des racines indogermaniques les plus fécondes. Le mot allemand est *burg*, même sens qu'en français, auquel on peut rattacher le mot *berg*, montagne; ces deux termes ont un sens commun, celui d'un objet élevé, qui sert aussi à protéger et à couvrir (en allemand *bergen*). *Berg*, dans le sens de montagne, nous ouvre toute la série germanique proprement dite: l'allemand *gebirge* et *gebirge*, le mæso-gothique *biarg*, le danois *biarg*, le cimrique *biarg*, l'anglo-saxon *beorg*, etc. La racine *burg* se retrouve dans l'alemanique *purg*, dans le mæso-gothique *burgs*, dans l'anglo-saxon *burgh*, *burgh*, *byrig*, dans l'anglais moderne *burgh* et *borough*, dans le français *bourg*, *bourgeois*, *bourgmestre* (*burgmeister*), etc., dans l'italien *borgo* et dans l'espagnol *burgo*. Le sens primitif de *burg* a dû être d'abord celui de ville fortifiée, et a dû primitivement désigner le rempart qui protégeait la cité antique. Comparons encore le grec *purgos*, tour, et le nom de *Pergame*, qui, d'après certains scolastes, signifie littéralement un lieu élevé. En prenant le sens de *bergen*, cacher, nous entrons dans une troisième série d'idées: le radical de *bergen* a donné naissance au *bark* (écorce, ce qui protège le bois de l'arbre) du gothique, de l'anglais, du danois, du bas-allemand *berk*, de l'islandais *borkur*. De *bark*, écorce, vient notre mot français *barque* (pirogue faite primitivement avec l'écorce de certains arbres). Comme se rattachant plus ou moins vraisemblablement à cette racine indo-germanique *berg* et *burg*, nous citerons *burgondes* (premières populations germaniques qui soient devenues sédentaires), l'arabe *bordj*, tour, qui semble être emprunté directement au grec *purgos* (voir plus haut); les mots français *berger*, *berge*, *auberge*, *héberger*, etc.; l'italien et l'espagnol *albergo*, demeure et auberge; l'italien *bergolo*, homme grossier, pilier de cabaret, etc.). Gros village. Se dit surtout de villages où se tiennent des marchés: *De tous côtés, nous remarquons des villages bien bâtis, des bourgs qui égalent des villes.* (Fén.)

Ils habitaient un *bourg* plein de gens dont le cœur joignait aux duretés un sentiment moqueur.

LA FONTAINE.

— *Bourg pourri*. En Angleterre, Petit *bourg* qui jouissait du droit d'envoyer un membre au parlement et laissait facilement acheter ses suffrages par un candidat: *Il a été nommé par un BOURG POURRI.* Par anal. Localité accusée chez nous de la même vénalité: *Il avait été élu par une espèce de BOURG POURRI, un collège à peu d'électeurs.* (Balz.)

— *Syn. Bourg, bourgade.* Le *bourg* renferme une population plus nombreuse; c'est presque une ville. La *bourgade* pourra devenir un *bourg*, elle est aussi grande que le *bourg* en étendue, elle peut même être plus grande, c'est une campagne où les habitations, sans être encore groupées comme dans le *bourg*, se rapprochent et se multiplient tous les jours.

— *Encycl. Polit. et hist.* En langage politique, les Anglais appellent *bourg* toute localité ayant le droit de se faire représenter au parlement. Dans l'origine, c'était la couronne qui déterminait l'exercice de ce privilège; toutefois, il devint bientôt de tradition que les *bourgs* qui en avaient une fois joui devaient le conserver. En le conférant à de nouvelles localités, la couronne se réglait ordinairement sur l'importance que ces localités avaient acquise durant l'intervalle d'un parlement à l'autre. Mais cette faculté était devenue un moyen pour les partis au pouvoir de remplir de leurs créatures la Chambre des communes, la loi dut intervenir. La création de nouveaux *bourgs* fut alors soumise à l'approbation préalable du parlement, qui, en même temps, conserva le privilège de se faire représenter aux localités qui en jouissaient.

Depuis deux cent cinquante ans, les mouvements du commerce, de la navigation et de l'industrie manufacturière ont amené en Angleterre des déplacements de population considérables; telle localité qui, au moyen âge, comptait de huit à dix mille habitants s'est amoindrie au point de perdre les quatre cinquièmes de sa population. Malgré cette décadence et cette *rotteness* (pourriture), pour parler comme les Anglais, les *bourgs* parlementaires conservèrent leurs privilèges politiques, qui n'ont pu être atteints que par le bill de réforme.

Les conditions auxquelles s'exerce le droit de suffrage sont les mêmes dans tous les *bourgs*. Il faut être propriétaire ou locataire d'une propriété produisant un revenu de 10 liv. sterl. (250 fr.). Il s'ensuit que le personnel électoral de ces *bourgs* présente dans sa composition de très-grandes différences; les locataires à 10 liv. sterl. dans les petites villes de trois ou quatre mille âmes appartiennent assurément à une tout autre catégorie sociale que les individus qui payent ce même loyer dans la capitale et dans les grandes villes. Les *bourgs* parlementaires sont au nombre de 400. L'Angleterre proprement dite en compte 324, le pays de Galles 14, l'Irlande 39, l'Ecosse 23. C'est dans les *bourgs* que se trouve le gros de l'armée du parti libéral, raison pour laquelle beaucoup de ministres anglais se sont opposés à l'extension du droit de suffrage, de peur d'être obligés de faire une part encore plus large à la population des villes. Aux élections de juillet 1865, les élections des seuls *bourgs* anglais ont donné près de deux tiers des suffrages aux candidats libéraux.

— *Bourgs pourris*. Dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage s'introduisit en Angleterre d'appeler *bourgs pourris* les localités jouissant du privilège de représentation parlementaire, et dans lesquelles l'exercice de ce privilège n'était pas sérieux, soit que les électeurs fussent sous la pression d'une influence territoriale ou autre qui les empêchait de disposer librement de leurs votes, soit que ces électeurs, étant très-peu nombreux, et sachant bien la valeur que certaines gens et certains intérêts attachaient à un siège parlementaire, tinssent toujours leurs votes à la disposition du plus offrant. Avant le bill de réforme, deux cent cinquante sièges, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la Chambre des communes, se trouvaient dans cette condition. Le bill de réforme de 1832 a fait disparaître une partie de ces abus.

La longue existence des *bourgs pourris* s'explique, selon l'historien Alison, par cette particularité caractéristique, que le peuple anglais, se préoccupant avant tout d'avoir un gouvernement attentif aux intérêts généraux, se montre assez peu disposé, toutes les fois qu'il se sent en possession de ce bienfait, à s'inquiéter des conditions plus ou moins symétriques de son système gouvernemental. L'attention, un instant fixée sur les *bourgs pourris* pendant la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, en avait été détournée par les préoccupations de la lutte contre la Révolution française et le premier Empire. Tant que dura cette lutte, les divers partis entre lesquels se partageaient les sièges parlementaires ayant eu constamment un intérêt commun, et ayant légiféré en conséquence, peu importait au peuple anglais que la paire eût à sa disposition près de cent cinquante sièges, qu'elle s'en fit à la fois un moyen d'influence politique et de finance, que ces sièges servissent de dot à des filles ou à relever des fortunes; peu lui importait encore qu'environ cent autres sièges fussent entre les mains de la compagnie des Indes, des planteurs des Antilles, des soumissionnaires d'emprunts, des fournisseurs ordinaires de l'armée et de la marine, et de quelques autres grands industriels, commerçants ou financiers, qui, faute de pouvoir entrer régulièrement dans la Chambre des communes, s'y étaient introduits par la voie des *bourgs* dont les votes étaient à vendre. Ces divers intérêts avaient compris la nécessité de se faire une place au parlement et d'y être représentés par des talents capables de soutenir leur cause quand le besoin s'en ferait sentir. Tant que les diverses classes eurent des intérêts communs, ces anomalies représentatives parurent sans importance. L'administration des intérêts généraux étant profitable à tous, la classe qui n'y avait point de part ne s'en inquiétait pas. Mais une fois la paix rétablie, des divergences se manifestèrent. Les intérêts de la production et de l'industrie se trouvèrent tout à coup en présence des dé-

tenteurs du capital réalisé et des consommateurs des grandes villes, dont les intérêts étaient tout différents. De là un grand malaise, une lutte ouverte entre ces divers intérêts, des tiraillements politiques et des perturbations économiques. Les grandes villes s'aperçurent bientôt que c'était notamment aux propriétaires de *bourgs pourris* et aux députés qu'ils envoyaient siéger à la Chambre des communes que devait être attribuée toute une série de mesures économiques et financières qui, loin d'être d'aucune utilité pour leur prospérité, étaient souvent diamétralement opposées à leurs intérêts. Les avocats que les grands centres de population avaient dans le parlement prirent leur cause en main. Les premières rencontres entre les *bourgs pourris* et leurs nouveaux adversaires ne tournèrent pas à l'avantage de ces derniers. Parfaitement au courant des conditions auxquelles se rattachait le maintien de leur existence, préparés d'avance à toutes les éventualités d'une lutte à mort, les habiles orateurs qui représentaient les *bourgs* menacés eurent tout d'abord facilement raison d'adversaires qui en étaient encore à étudier leur sujet. Ces désastres parlementaires augmentèrent l'animosité publique contre les propriétaires des *bourgs pourris*, et, à partir de 1820, chaque session vit se produire des propositions de réforme et d'enquête sur les *bourgs*. Ces propositions étaient toujours repoussées, mais chaque fois à une moins grande majorité. A ce sujet, l'historien tory que nous avons déjà cité, Alison, s'exprime ainsi: « L'accroissement continu de la minorité, aussi bien que les noms dont cette minorité se composait, indiquant un changement complet dans l'opinion publique. Les partisans du système électoral en vigueur eussent dû voir là un avertissement, et procéder à une sage et prudente réforme, qui, en satisfaisant aux plus pressantes exigences de l'opinion, eût sauvegardé leurs intérêts et leur influence politique. Mais les hommes avides de pouvoir politique, et qui désirent le conserver, ne se rendent pas à ces sortes d'avertissements. »

Les attaques contre les *bourgs pourris*, lorsqu'elles eurent pris un caractère sérieux, jetèrent le désarroi dans le camp libéral. Les grandes familles whigs, qui avaient, à l'aide de ces *bourgs*, gouverné le pays depuis la révolution de 1688, ne voulaient pas qu'on y touchât. L'un des grands adversaires de la politique tory, Tierney, traitait de sédition toute pensée de toucher aux *bourgs fermés* (*close boroughs*): c'était alors le nom honnête des *bourgs pourris*. Le parrain du bill de réforme, lord John Russell lui-même, rompit quelques lances en leur faveur; mais, en 1830, le mouvement populaire contre les *bourgs pourris* fut si violent, que les grands chefs whigs, qui s'étaient toujours montrés hostiles aux politiques qui voulaient faire de la population la base de la réforme électorale, durent mettre leur langage à l'unisson de celui des plus avancés du parti réformiste. M. Roebuck, dans son *Histoire du ministère whig*, rapporte qu'un des habiles du parti donna le conseil de sacrifier les postes avancés de la corruption, si l'on voulait en conserver le camp. Ce conseil devait être suivi. Le plus ardent et le plus logique des partisans de la réforme, Daniel O'Connell, voulait aller du premier bond au suffrage universel et au scrutin secret. La proposition qu'il développa à ce sujet, dans la séance de la Chambre des communes du 28 mai 1830, fut rejetée par 309 voix sur 322 votants; mais le même jour l'amendement de lord John Russell, tendant à faire déclarer qu'il était nécessaire d'élargir la base de la représentation nationale, et de la combiner de manière à faire une part équitable à la richesse et à la population, n'était rejeté qu'à une très-faible minorité. Ces avertissements de la Chambre ne produisirent aucun effet sur les hommes du pouvoir. Le duc de Wellington, chef du cabinet, déclara que le système électoral et législatif du pays était bon, que le pays y avait une confiance méritée, et, quant aux *bourgs pourris*, il n'entendait rien proposer qui pût amoindrir ce moyen qu'avait la propriété territoriale de faire sentir sa prépondérance dans le maniement des affaires de l'Etat.

Le bill de réforme (v. BILL) proposa, comme on le sait, la suppression de cinquante-six de ces *bourgs*. La défense des *bourgs pourris* ne manqua d'avocats ni dans les chambres ni dans le public. L'un des plus éloquents et des plus habiles adversaires de la réforme, sir Robert Inglès, prétendit que c'était précisément l'absence de symétrie qui faisait arriver à la Chambre les représentants de tant d'intérêts; cette *concordia discors* en œuvre, disait-il, les portes à tous les talents, à toutes les classes, à tous les intérêts. A l'aide des *bourgs fermés*, les droits et les intérêts des Indes orientales et occidentales, des grandes corporations, des grands intérêts financiers et commerciaux, y trouvent place; les *bourgs fermés* étaient à la fois une garantie contre la prépondérance de la propriété territoriale et celle de l'élément populaire. Une chambre, disait-il, exclusivement dominée par la propriété foncière, opprimerait le commerce et l'industrie par des lois restrictives. Une chambre qui ne représenterait que la population enverrait des représentants qui s'évertueraient à demander le bon marché en toutes choses. Les *bourgs fermés* permettaient d'amener ces deux grands intérêts contradictoires à établir une juste balance entre leurs prétentions diverses. C'était, en